L'ABEILLE.

PAR BOLLITT, MAGNE & CO.
NO. 5, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Toutes pièces pour insertion doivent être adressées franches de port, et seront payées à raison de 5 centimes par ligne de 34 lettres, payable d'avance pour un mois, 10 centimes pour trois mois, 25 centimes pour six mois, et 50 centimes pour douze mois.

Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant le terme de leur abonnement ou sera perçu.

ANNONCES.—Une pièce de quatre lignes, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout message ne considérant dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré de DIX lignes ou moins.

Les VENTES par Vendue aux annonces—Les ventes de meubles, des maisons, des terres, des esclaves, des bateaux, des chaloupes, des navires, des magasins de détail, des boutiques, des Compagnies d'Assurances et autres Sociétés publiques, 4$0, ... ; ... pour navires, bâtiments, bateaux à vapeur, etc. ... ; ... ; ... ;